



## Commission des Equipes

### Réunion du dimanche 23 mai 2010 à St-Vith

**Présents :** *Jean-Noël DEBEHOGNE, Stéphane DMYTERKO (en remplacement de Christian STOFFELS, en Slovénie), Jacques HOFMANS (président), Stefan THIELS, Bart VAN DE MOORTELE (secrétaire), Patrick WALLAERT*

La Commission des Equipes ABSO-BVOS tient une réunion extraordinaire suite aux réclamations introduites par ARDOC et par Ham OK au sujet des sélections EYOC.

ARDOC a adressé sa réclamation à la Commission des Equipes, elle concerne la non-sélection d'Annabel SCHNEIDER.

HamOK a adressé sa réclamation à la Commission Technique, sous forme d'appel aux décisions de la Commission des Equipes ; la Commission Technique demande à la Commission des Equipes d'analyser cette plainte et de lui communiquer ses conclusions. La réclamation concerne la sélection de Dieter Marinus en lieu et place de Tristan Bloemen.

Les deux plaintes trouvent leur origine dans le temps de référence pris en considération par la Commission des Equipes pour les calculs des points de sélection EYOC lors de la Nationale Moyenne Distance du 21.03.2010 à Bel (HamOK). Les D14 & les D16 courraient sur le même circuit ; le meilleur temps a été réalisé par une Dame 14 ; bien qu'elle n'était pas Dame 16, la Commission des Equipes a estimé devoir prendre son temps de référence en considération, estimant qu'elle était dans les conditions objectives pour être sélectionnée, en regard de la réglementation EYOC.

Les deux clubs plaignants argumentent que la Dame 14 n'a pas couru dans des conditions identiques que les Dames 16 candidates à la sélection car elle courait « hors bloc de temps de départ ». L'analyse des splittimes indique que la Dame 14 n'a pu en aucun cas bénéficier de l'« aspiration » d'un(e) autre concurrent(e) sur le même circuit.

En conséquence, après un long échange d'arguments et en tenant compte des éléments suivants :

-souci d'élever le niveau d'exigence sportive par rapport aux sélections en vue de compétitions internationales

-souci de cohérence par rapport à la politique menée avec les autres catégories d'âge (JWOC pour les Juniors, WOC pour les Seniors)

-souci d'éviter la mise à l'écart d'un sélectionné il y a dix jours au profit d'un autre (et les conséquences organisationnelles que cela engendre)

la Commission des Equipes décide à l'unanimité de maintenir la sélection telle qu'annoncée à l'issue de la réunion du 9 mai 2010 à Saint Léger (à savoir sélection de Dieter Marinus en H16 et non repêchage d'Annabel Schneider en D16)

En réponse à la demande écrite de la Commission Technique, il est convenu que Jacques Hofmans, président de la Commission des Equipes, communiquera, dès la fin de la réunion, oralement à la Commission Technique, le point de vue argumenté de la Commission des Equipes afin que celle-ci puisse en prendre connaissance

Par ailleurs, étant donné la procédure d'appel en cours par le HamOK auprès de la Commission Technique, il est convenu que dans l'hypothèse où, à l'issue de ses délibérations, la Commission Technique viendrait à « casser » la présente décision de la Commission des Equipes, la même suite devrait alors être réservée à la plainte introduite par l'ARDOC, dans un souci de cohérence et d'égalité de traitement entre les diverses catégories H16 & D16.

Jacques Hofmans, Président de la Commission des Equipes ABSO-BVOS